

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE D'UNE CONFÉRENCE À LA MÉDIATHÈQUE DE LIMEIL-BRÉVANNES**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'activité culturelle de la médiathèque de Limeil-Brévannes, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une conférence sur la maladie d'Alzheimer aux usagers des médiathèques ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette conférence ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une vacation de deux services est créée pour l'intervention de Madame Véronique Lefebvre des Noëttes, psychiatre-gériatre, dans le cadre d'une conférence intitulée « Que faire face à Alzheimer ? » le samedi 19 septembre à 15h à la médiathèque de Limeil-Brévannes.

**ARTICLE 2** : Le montant de cette prestation s'élève à cent quarante euros (140€) nets.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/09/20
Accusé réception le	18/09/20
Numéro de l'acte	DC2020/550
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200713-lmc118951-AU-1-1

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2020.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	18/09/20
Accusé réception le	18/09/20
Numéro de l'acte	DC2020/550
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200713-lmc118951-AU-1-1